

Conditions générales de location (01.01.2024)

Kiddyevent sarl, Foto-box.lu

Les présentes conditions générales font partie de tout contrat conclu entre Kiddyevent Sarl ou Foto-box.lu et un client. Les offres, livraisons et prestations sont effectuées exclusivement dans le cadre de ces conditions, reconnues comme contraignantes par toutes les parties, y compris pour les relations commerciales futures. Cependant, au plus tard lors de l'acceptation des marchandises ou des services livrés, par la confirmation écrite de la commande, le client confirme avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les accepte donc pleinement. Des conditions divergentes ou des modifications basées sur des spécifications ou des confirmations de commande du locataire/client sont exclues, même si Kiddevent sarl, Fot-box.lu ne s'y oppose pas expressément. Les modifications et ajouts doivent être effectués par écrit. Aucun accord verbal n'a été conclu. La loi luxembourgeoise s'applique exclusivement. Le client assure qu'il est juridiquement compétent et autorisé à signer ce contrat.

Offres :

Les offres orales, écrites et téléphoniques sont sans engagement au sens juridique. Les erreurs et modifications de prix restent réservées.

Ordres:

Les commandes et confirmations peuvent être données par écrit. A réception de la confirmation de commande signée du client, la réservation des articles en location ou de la prestation artistique est garantie pour la date souhaitée.

Les articles en location sont des produits individuels qui peuvent présenter des différences de forme, de couleur, de design, de taille, etc. Les images sur le site Web, le catalogue et d'autres médias ne sont qu'un exemple de ce à quoi ressemble un module.

Le point de livraison doit être facilement accessible et avoir une largeur libre d'au moins un mètre. Il ne devrait pas non plus y avoir d'escaliers ni de rebords.

Des enregistrements de films et de photos sont réalisés lors de nos événements à des fins publicitaires. En concluant le contrat, le client donne son consentement au stockage, à la publicité et à la publication des enregistrements.

Démission:

Le locataire/client peut résilier le contrat avant le début de la période de location ou de la prestation artistique. La résiliation doit être faite par écrit. Dans ce cas, le locataire/client est tenu de payer le montant de l'indemnité suivante en fonction du moment de la résiliation :

30 jours avant l'événement 40% du montant du contrat

29 à 15 jours avant l'événement 50% du montant du contrat

14 à 7 jours avant l'événement 60% du montant du contrat

6 jours avant l'événement 85% du montant du contrat

le jour de l'événement + arrivée sur le lieu de l'événement 100% du montant du contrat

Exception:

Si le service météorologique national prévoit beaucoup de pluie ou d'orages, le locataire peut annuler la location dans un bref délai.

Toutefois, cela ne s'applique que s'il n'est pas possible d'installer et d'exploiter le bien locatif à l'intérieur.

Responsabilité:

Après la prise en charge des objets loués, le locataire en est entièrement responsable. Il est responsable des pertes, dommages ou accidents survenant pendant la période de location. En cas de dommage, les frais de réparation seront facturés ; en cas de perte, la valeur de remplacement sera facturée.

Le locataire est tenu de traiter le bien loué correctement et avec soin pendant la durée de la location ; Si et dans la mesure où l'objet de location nécessite un traitement particulier (par exemple, instructions de machine ou similaire), le locataire s'engage à utiliser l'objet de location exclusivement conformément au mode d'emploi pour une utilisation conforme de l'objet de location et à le faire exploiter exclusivement par personnel pouvant assurer la bonne utilisation du bien loué.

En cas de défaut ou de non-restitution du matériel, le propriétaire le conservera en totalité ou en partie pour compenser les éventuelles réclamations qui en résulteraient. Tous les calculs ultérieurs sont possibles.

Les appareils sont couverts par une assurance responsabilité civile s'ils sont pris en charge par le personnel de Kiddyevent sarl.

Le propriétaire n'est pas responsable des pannes ou des dommages consécutifs causés par des événements ou des équipements ne se produisant pas ou ne fonctionnant pas correctement.

Autres obligations :

Les châteaux gonflables et nos autres modules ne peuvent pas fonctionner sans des superviseurs formés et une technologie appropriée !

Le locataire s'assure que le montage et l'accès avec un grand fourgon pour le montage et le démontage (chargement et déchargement) sont possibles sur le lieu de l'action.

Le chemin menant au site d'installation doit également être suffisamment large et praticable sans obstacles.

Le locataire pourra être amené à obtenir lui-même les permis d'installation.

Le locataire est responsable des éventuels frais de péage encourus à l'étranger ! Ceux-ci seront présentés par nos soins et facturés ultérieurement.

Le locataire n'a pas le droit de réduire le loyer.

Le locataire/organisateur met à disposition du personnel qualifié pour le montage et le démontage, à condition que cela soit mentionné dans la confirmation de commande. Si le locataire/organisateur ne s'y conforme pas, un forfait de 45 € net par accompagnateur sera facturé pour le montage et le démontage.

Les contenus, concepts et idées présentés sont la propriété intellectuelle de Kiddyevent sarl et sont soumis à une obligation de confidentialité pour le destinataire. La transmission ou l'utilisation du concept à/par des tiers (autres agences ou fournisseurs) en dehors de la communication interne du parti n'est pas autorisée sans notre autorisation expresse.

Conditions de paiement :

Les montants des factures sont payables au comptant ou Payconiq au moment du retrait des articles. Pour les événements avec notre personnel, le montant de la facture doit être payé en espèces ou avec payconiq avant la mise en place, sauf si cela a été fait immédiatement par virement bancaire.

Après accord, le paiement peut également être effectué par virement bancaire (acompte). Le transfert est dû dans les 7 jours suivant l'événement.

En cas de défaut impliquant plusieurs responsabilités, toutes les créances contre l'acheteur sont immédiatement exigibles.